

PROJET DE LOI

N° 81

adopté

SÉNAT

le 13 mai 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation
d'une Convention fiscale franco-égyptienne.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 216 et 257 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République arabe d'Egypte en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un Protocole) signée à Paris le 19 juin 1980 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*
**

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 mai 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Nota : voir le document annexé au n° 216 (1981-1982), Sénat.